

Paris, le 6 mars 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE **de Bertrand Delanoë**

C'est avec une grande satisfaction que je prends acte des décisions du gouvernement sur la construction d'une métropole parisienne, à la fois solidaire et dynamique. Les choix retenus sont à la hauteur des ambitions d'un projet moteur pour tout le pays. La confirmation de la mise en œuvre du Grand Paris Express et la création d'un Etablissement Public métropolitain, dont la gestion est confiée aux élus avec de réels pouvoirs d'action, permettront d'améliorer la vie quotidienne de millions d'habitants, et de renforcer l'attractivité internationale de notre territoire.

Je salue d'abord la décision du Premier ministre de réaliser le Grand Paris Express dans son intégralité avec un financement et un calendrier clairement définis. Si la rocade de proche couronne et le prolongement de la ligne 14 sont nécessaires au soulagement d'un réseau saturé et d'une demande croissante, ce projet s'intègre dans un programme global, visant l'amélioration de l'ensemble des déplacements en Île-de-France et notamment l'amélioration de la desserte aéroportuaire. Le renforcement du rôle du STIF permettra aussi une plus grande rationalisation de la maîtrise d'ouvrage des transports franciliens. Cette véritable naissance du Grand Paris Express est possible grâce à l'implication très volontaire des élus locaux, emmenés par le Président du Conseil Régional Jean-Paul Huchon. Alors que Nicolas Sarkozy était dans l'imprécation et les annonces, le gouvernement de Jean-Marc Ayrault réussit à mobiliser des moyens à la hauteur des enjeux.

Par ailleurs, la création d'une instance métropolitaine chargée du logement, de l'urgence sociale et d'un plan climat-énergie, marque une étape décisive du projet de territoire, que Paris et Paris Métropole appuient depuis de nombreuses années. En matière de logement notamment, la délégation des pouvoirs de programmation et de construction permettront de répondre aux besoins des habitants, dans le respect de la cohérence des territoires. Par ailleurs, je salue la mesure visant à confier au Conseil Régional l'élaboration du schéma régional de l'habitat et de l'hébergement afin de définir une stratégie cohérente de planification du logement à l'échelle de l'Île-de-France. Pour être tout à fait efficace, cette nouvelle gouvernance doit s'accompagner d'un renforcement de la solidarité à travers les dispositifs de péréquations et de mutualisation, auxquels Paris entend prendre sa part.

Dès l'adoption de la loi, je propose que les collectivités d'Île-de-France s'attèlent à élaborer ensemble leurs projets, afin de les mettre à exécution lors de la création de l'Etablissement Public au plus tard au 1^{er} janvier 2016. Je souhaite que le Conseil Régional et les conseils généraux puissent pleinement s'investir dans la gouvernance de cette nouvelle instance métropolitaine.

Alors que la métropole vit un moment décisif de sa construction, Paris entend tenir fidèlement son rang et rester fidèle au rendez-vous de la solidarité et de l'innovation.

Contact presse

Service de presse : 01 42 76 49 61 / service.presse@paris.fr